

« Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles

Valérie Becquet

Number 70, Fall 2013

Accompagnement des jeunes en difficulté

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021159ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021159ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Becquet, V. (2013). « Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles. *Lien social et Politiques*, (70), 119–133. <https://doi.org/10.7202/1021159ar>

Article abstract

Civic service, established in France by legislation on March 10, 2010, is a public program designed to promote social engagement. It offers 16- to 25-year-olds the opportunity to carry out projects of general interest for 6 to 12 months in exchange for a living allowance. The political and technical framing of the program has resulted in “youths from troubled neighbourhoods” being targeted specifically. Our paper reviews the characteristics of this population and then, based on a survey of volunteers of the Unis-Cité association, examines how these youths use the civic service program.

« Jeunes des quartiers difficiles » en service civique : du ciblage politique d'un public aux usages juvéniles

VALÉRIE BECQUET

Maitre de conférences, habilitée à
diriger des recherches (HDR)
Équipe École, Mutations, Appren-
tissages
Université de Cergy-Pontoise
Paris

Le service civique, tel qu'il existe aujourd'hui, est l'héritier d'une série d'ajustements qui résultent de la professionnalisation des armées ayant entraîné la réforme du service national en 1997. Cette réforme a débouché sur la création du service national universel et de volontariats civils, qui ont été peu développés (Becquet, 2011). C'est en fait à l'automne 2005 que la question du service civil a de nouveau été inscrite à l'agenda politique, non pas dans la perspective d'améliorer les volontariats civils, mais dans un contexte de crise, celui des émeutes urbaines, dont plusieurs auteurs se sont attachés à saisir les causes et les dynamiques (Kokoreff, 2008 ; Le Goaziou et Mucchielli, 2006 ; Mauger, 2006). Présenté par le président de la République de l'époque, Jacques Chirac, comme une « mesure de fond » pour répondre à la situation des jeunes qui résident dans les zones urbaines sensibles¹, il propose à ces « filles et fils de la République » un dispositif alliant intégration sociale, professionnelle et politique. Cette annonce débouche, d'un côté, sur l'adoption de la Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et déclenche, de l'autre, un débat sur la nécessité de rétablir un service civique obligatoire, conduisant la majorité des candidats à l'élection présidentielle de 2007 à l'inscrire dans leur programme.

Avec l'élection au printemps 2007 de Nicolas Sarkozy, favorable à une obligation de service, débute une réflexion sur cette question, mais ce n'est qu'en 2009, avec la nomination de Martin Hirsch au poste de Haut-Commissaire à la jeunesse, que la décision est prise de remplacer le service civil volontaire par un service civique devant bénéficier d'un engagement gouvernemental plus

1. Déclaration présidentielle, 14 novembre 2005.

important. Il constitue une des mesures du *Livre vert* de juin 2009 issu du travail de la Commission de concertation sur la politique de jeunesse². Institué par la Loi n° 2010-240 du 10 mars 2010, ce nouveau service, bien que techniquement proche de son prédécesseur, est présenté par Martin Hirsch comme étant déconnecté de la crise des banlieues. La situation des jeunes des zones urbaines sensibles n'est plus le seul élément justifiant le recours à ce dispositif. L'objectif est d'institutionnaliser son existence et d'en faire «une étape naturelle dans la vie des jeunes», actualisant comme son prédécesseur les fonctions sociales et politiques attribuées à l'ancien service national obligatoire (Lecomte, 2000): «le Service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée»³. En contrepartie d'une indemnité d'environ 550 €, les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, effectuent des «missions d'intérêt général» au sein d'associations, de collectivités territoriales et d'établissements publics pendant une durée allant de 6 à 12 mois.

Si les «jeunes des quartiers difficiles» en sont bénéficiaires au même titre que le reste de la population juvénile, leur accès au service civique semble préoccuper les acteurs publics. Ils font ainsi l'objet d'une attention qui s'exprime dans les discours politiques et les instructions officielles, et se repère à travers la mise en place d'aides sociales. Alors que ce dispositif vise à inciter les jeunes à s'engager, s'inscrivant en cela dans les politiques de citoyenneté (Becquet, 2012) et s'attache à prendre en compte les difficultés socioéconomiques susceptibles de freiner leur engagement, sa présentation s'accompagne d'une disqualification des «jeunes des quartiers difficiles» à qui sont attribués des caractéristiques subjectives qui les rendraient moins «volontaires» et les éloigneraient davantage que les autres jeunes de cette opportunité. La construction de ce public problématique mérite d'être mise en perspective avec les usages que font ces jeunes du service civique. Ces usages sont étudiés à partir des motifs d'engagement et des attentes associées à cette expérience ainsi que de la position de cette expérience dans le parcours des jeunes. Ces deux niveaux d'analyse donnent la possibilité de mieux saisir les continuités et les discontinuités entre les discours sur les «jeunes des quartiers difficiles» dans le cadre d'un dispositif d'incitation à l'engagement et les réappropriations qui en résultent, en particulier le fait qu'à la logique d'engagement s'articulent des logiques de parcours et de formation qui renvoient à la structure de leur parcours. Cette analyse reposera sur l'exploitation des données d'une enquête quantitative longitudinale

2. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livre vert*, juillet 2009.

3. Article 8 de la Loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 relative au service civique, inscrite au Code du service national (Livre 1^{er} – article L. 120-1).

réalisée auprès des volontaires de l'association Unis-Cité. Cette enquête s'inscrit dans un programme de recherche visant à étudier la mise en œuvre du service civil volontaire, puis du service civique⁴. Les volontaires remplissent un questionnaire au début, à la fin et six mois après le service civique, permettant d'obtenir de nombreuses informations, entre autres sur leur profil social, leurs motifs d'engagement, leurs attentes et la place du service civique dans leur parcours. Pour saisir les appropriations du dispositif, seules les données issues du questionnaire de début de service civique remplis par les volontaires de la promotion 2011-2012 qui constituent la première promotion «service civique», les précédentes relevant du service civil volontaire, sont mobilisées.

LES « JEUNES DES QUARTIERS DIFFICILES » : UN CIBLAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE

Les références aux «jeunes des quartiers difficiles» apparaissent à un double niveau : politique, à travers les discours qui accompagnent la présentation du service civique, et technique, à travers les procédures instaurées pour en permettre l'accès. Ces deux niveaux mettent en évidence une préoccupation spécifique pour cette partie de la jeunesse à laquelle sont associées des caractéristiques distinctives à l'intérieur d'un dispositif s'adressant à l'ensemble des jeunes.

Le service civique appartient à la catégorie des instruments conventionnels et incitatifs (Lascoumes et Le Galès, 2004) : il constitue un dispositif d'incitation à l'engagement direct des jeunes au nom d'une norme supérieure (l'intérêt général). L'affirmation d'une exigence morale à l'égard des jeunes est articulée à une valorisation des rétributions qui résultent de cet engagement. Ainsi, le service civique doit «être utile» aux jeunes⁵ et est «une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences»⁶. Le service civique mobilise ainsi une double conception de l'engagement : en valeur, à travers les références à la «cohésion nationale» et à «l'intérêt général», et en finalité, à travers les rétributions qui peuvent en résulter. La traduction technique de cette orientation générale donne lieu à l'élaboration d'un cadre technique censé

4. Le programme de recherche mené avec l'association Unis-Cité a débuté en 2006 par la mise en place d'une enquête quantitative longitudinale visant à connaître le profil et l'expérience des volontaires effectuant un service civil volontaire par cette association ainsi que les éventuels effets au niveau de la socialisation politique et professionnelle comme de leur parcours. Ce questionnaire est rempli chaque année par l'ensemble des volontaires. Cette enquête auprès des volontaires a par la suite été intégrée dans un programme de recherche PICRI (Partenariats Institutions – Citoyens pour la recherche et l'innovation) : *Le service civil : impacts, enjeux et perspectives socioéconomiques de l'engagement volontaire des jeunes* (2009-2012) permettant d'analyser d'autres dimensions du service civil volontaire/service civique.

5. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *op. cit.*, p. 91.

6. Site Internet de l'Agence du service civique.

favoriser la mobilisation des jeunes (conditions d'accès, contenu et durée du service civique, indemnité reçue et droits sociaux afférents).

Si les discours définissent les principes généraux du service civique, ils font également référence à des publics spécifiques dont les désignations varient en fonction des documents. Ainsi, dans le *Livre vert*, il est par exemple question des «jeunes en difficulté» et des «jeunes issus de familles à revenus modestes» qu'il s'agit de mettre «sur un pied d'égalité avec «les autres jeunes» au nom d'un principe de mixité sociale⁷. Ce dispositif d'engagement volontaire est d'emblée pensé comme potentiellement socialement sélectif en référence à des situations susceptibles d'en freiner l'accès. Dans une perspective identique, une autre désignation apparaît dans le discours de Martin Hirsch à l'Assemblée nationale qui renvoie moins à des difficultés objectives qu'à des caractéristiques subjectives : «Ce succès suppose que le service civique puisse mobiliser les jeunes qui n'ont pas de projet, qui n'ont pas conscience de leur utilité dans la société, pour qui le lien avec une aventure collective est abstrait. [...] Nous ferons tous les efforts pour que le service civique leur soit accessible et devienne pour eux une opportunité de renouer avec la passion, avec l'effort, avec l'exigence, avec le goût du projet collectif»⁸. Ces jeunes ne sont pas définis par les difficultés d'insertion sociale et professionnelle qu'ils rencontrent comme dans le *Livre vert*, mais par leur personnalité et leurs valeurs. Ils sont typiquement des *outsiders* et sont considérés comme ayant une part de responsabilité dans cette situation. Le service civique leur est présenté comme une opportunité de faire un travail sur eux-mêmes (Cantelli et Genard, 2007) en agissant pour autrui, mais aussi comme un acte de réconciliation avec la société. Si les différentes désignations ne font pas directement référence aux «jeunes des quartiers difficiles», elles y renvoient en creux : d'une part, compte tenu des critères objectifs mobilisés, les populations en difficulté ou à faibles revenus étant sur-représentées dans les zones urbaines sensibles (Avenel, 2010 ; ONZUS, 2012) et, d'autre part, à travers les caractéristiques subjectives pointées faisant, entre autres, référence à la figure du jeune «en galère» (Dubet, 1987). Si cette figure ne recouvre pas la réalité des parcours juvéniles dans ces quartiers (Couppié et Gasquet, 2009 ; Marlière, 2005 et 2011), elle en constitue un *topos* qui nourrit les discours politiques et publics (Tissot, 2007).

C'est en fait au niveau de la définition technique du service civique et des instructions annuelles de mise en œuvre que la population des «jeunes des quartiers difficiles» apparaît distinctement. Premièrement, le service civique repose sur deux principes interdépendants : la mixité sociale et le libre accès. Or,

7. Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *op. cit.*, p. 91.

8. *Proposition de loi relative au Service civique*, Discours de Martin Hirsch à l'Assemblée nationale, 4 février 2010.

si la démarche volontaire dédouane les pouvoirs publics de toute forme de sélection à l'entrée et transfère la responsabilité sur les individus, dans le domaine de l'engagement, elle a un effet inverse car elle tend à activer des processus de ségrégation sociale (Becquet, 2009 ; Cohen, 2008). L'idée d'ouvrir «à tous les jeunes» débouche généralement sur une fermeture à certains jeunes. Ainsi, et la mixité sociale et le volontariat supposent des procédures de soutien qui en permettent la réalisation. Dans le cas du service civique, elles existent sous la forme de compensations financières (majoration de l'indemnité de service de 100 €⁹) qui reposent sur la prise en compte des critères classiques d'attribution des aides sociales, à savoir le revenu et la structure du ménage. À ce sujet, les «jeunes des quartiers difficiles» ne sont pas directement cités, mais le sont à nouveau indirectement compte tenu de la proportion de jeunes concernés dans ces quartiers (ONZUS, 2012).

Deuxièmement, depuis 2010, dans les instructions de mise en œuvre du service civique, les «jeunes issus des quartiers sensibles» sont clairement identifiés comme des publics cibles. En 2010, un paragraphe entier de l'instruction est consacré aux «jeunes issus des quartiers sensibles» qu'il est nécessaire «d'attirer»¹⁰ au nom du bénéfice qu'ils peuvent en retirer : «La réalisation d'une mission de service civique peut en effet avoir sur ces jeunes un impact bien mesurable au regard des perspectives d'insertion, d'appréhension du civisme et de la citoyenneté, de mixité et de découverte de l'autre. Le volontaire côtoie des publics qu'il ne connaissait pas auparavant, apprend à connaître des jeunes d'un milieu différent du sien. Attirer vers le service civique davantage de jeunes issus de quartiers prioritaires est donc un axe d'intervention essentiel». Dans cette perspective, il est nécessaire de «diffuser l'information auprès des jeunes des quartiers», «d'identifier des missions correspondant au profil de ces jeunes» et de favoriser leur mobilité. Se dégage à nouveau une vision négative et uniformisante de ces jeunes qui pointe leurs défaillances et leur enfermement. En 2011, ils apparaissent sous l'expression «des jeunes résidents dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville». Ils constituent des cibles du service civique en référence au principe de mixité sociale inscrit dans la loi. La centralité de cet enjeu conduit l'Agence du service civique à lister six «indicateurs de mixité sociale». Ainsi, la «part des volontaires issus des zones urbaines sensibles» doit être «équivalente à la part des jeunes issus de ZUS sur l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans en France». Si, par rapport à 2010, ils ne font plus l'objet de qualifications potentiellement stigmatisantes, le texte précise quand même qu'il faut leur «proposer un nombre significatif

9. Arrêté du 13 septembre 2010 relatif aux critères de versement de la majoration de l'indemnité due à la personne volontaire dans le cadre de l'engagement de service civique.

10. Instruction n°ASC-2010-01, Mise en œuvre des dispositions relatives au service civique du 24 juin 2010, Agence du service civique.

de missions», ce qui les différencie des autres volontaires au sujet desquels cette précision n'est pas apportée¹¹. Enfin, en 2012, la circulaire présentant les orientations stratégiques pour l'année indique que pour atteindre le nombre de 25 000 volontaires sur l'année, il s'agit, entre autres, de « rendre le Service Civique accessible à toutes les catégories de la population [...] : les résultats enregistrés en matière de mixité sociale doivent être amplifiés ; en particulier, l'accès au Service Civique des jeunes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville doit être soutenu au-delà des résultats atteints à ce jour (17 %) »¹². Les instructions de mise en œuvre font référence à d'autres publics, mais sans les qualifier. Il est ainsi principalement question en 2011 et 2012 des « personnes en situations de handicap » et des « indicateurs de mixité sociale » qui désignent des situations et définissent des objectifs d'équivalence quant à la part de la population¹³. Ainsi, autant la définition technique du dispositif ne conduit pas à stigmatiser certains jeunes, mais à prendre en compte des situations objectives considérées comme pouvant freiner l'accès au service civique, autant la définition politique fait surgir des désignations qui distinguent les « jeunes des quartiers difficiles » des autres jeunes, y compris ceux en difficulté.

Une telle préoccupation invite à s'intéresser à leur présence effective dans le dispositif. Les données diffusées par l'Agence du service civique ne comportent pas toujours d'indications sur l'origine territoriale des jeunes volontaires et, par conséquent, sur leur provenance des « quartiers difficiles ». Elles informent généralement sur le genre, le niveau de qualification et la situation avant le service civique (Tableau 1). Celles de 2011 indiquent également que 8 % des volontaires ont bénéficié d'une aide sociale supplémentaire¹⁴. Seul un document de promotion du service civique de 2012 précise que « le service civique intègre les jeunes issus des quartiers politiques de la ville : en 2011, 17,7 % des volontaires résidaient dans ces quartiers alors que les jeunes de la même tranche d'âge y représentent 16,6 % de la population »¹⁵.

11. Circulaire n°ASC/2011/03 relative à la mise en œuvre du service civique du 21 mars 2011, Agence du service civique.

12. Circulaire n°ASC/SG/2012/166 du 16 avril 2012 relative aux modalités de mise en œuvre du service civique en 2012, Agence du service civique.

13. Indicateurs de mixité sociale : part des volontaires disposant d'un niveau de formation V et VI, part des volontaires demandeurs d'emploi à l'entrée dans le service civique, part des volontaires étudiants à l'entrée dans le service civique, part des volontaires bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux, part des volontaires issus de zones urbaines sensibles, part des volontaires issus de zones de revitalisation rurale et part des volontaires reconnus handicapés.

14. *Données 2011 sur le service civique*, Agence du service civique.

15. *Faire le service civique*, Agence du service civique, mars 2012.

UNE POPULATION IDENTIFIABLE PARMI LES VOLONTAIRES
D'UNIS-CITÉ

Depuis 1994, l'association Unis-Cité se donne pour objectifs «d'animer et de développer des programmes de service volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, de tous milieux sociaux, niveaux d'études et croyances [...] de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité [...]»¹⁶. Ce projet fortement inspiré de l'expérience américaine de l'association City Year a, dans un premier temps, débouché sur la mise en place d'un programme de service volontaire propre pour ensuite s'inscrire dans les dispositifs institutionnels successifs (Pache, Shepherd et Trellu-Kane, 2006). Aujourd'hui, Unis-Cité accueille près de 2000 volontaires dans toute la France et continue de défendre son modèle d'action. Sa mise en œuvre (modalité d'information des jeunes et critères de recrutement des volontaires) conduit à la construction de promotions de volontaires relativement mixtes socialement (Becquet, 2011) qui se différencient de la population d'ensemble des volontaires par une plus forte présence de jeunes peu ou pas diplômés et scolarisés avant leur service civique (Tableau 1).

Dans l'enquête réalisée auprès des volontaires d'Unis-Cité, les «jeunes des quartiers difficiles» ne sont pas identifiés comme tels. Dans le questionnaire, des variables géographiques (urbain, semi-rural, rural) et résidentielles (habitats de type pavillonnaire, résidentiel et grand ensemble) offrent la possibilité de «situer» les jeunes volontaires. La catégorie «grand ensemble urbain» est plus large que celle de «quartier difficile» ou de «zone urbaine sensible» qui constitue une catégorie d'action publique, mais permet d'identifier une sous-population parmi les volontaires. En 2011-2012, cette population issue des «grands ensembles urbains» représente 18% de la promotion, soit 187 sur 1025 volontaires. Ces derniers comportent certaines caractéristiques sociales qui les distinguent en partie des autres volontaires (des non-résidents dans un «grand ensemble urbain»). Pour qualifier cette population et la situer par rapport aux autres volontaires, deux dimensions traditionnellement mobilisées pour analyser la situation des jeunes peuvent être prises en compte : d'un côté, leur niveau de qualification et leur activité avant le service civique et, de l'autre, leur situation familiale et leur niveau de revenu.

Ce qui distingue principalement les résidents des non-résidents, ce sont la profession du père, le niveau de diplôme et la situation avant le service civique (Tableau 1). Les premiers sont issus d'un milieu défavorisé, leurs parents étant ouvriers ou sans emploi, plus fréquemment qu'ailleurs où la proportion d'enfants de cadres supérieurs et de professions intellectuelles est, en 2011-2012, quatre fois supérieure (5 % contre 21 %). La proportion de jeunes peu ou pas diplômés est

16. Statuts de l'association, article 1.

également plus importante (+8 points de non-diplômés et +27 points de diplômés infra-bac 2011-2012), tout comme celle de jeunes en recherche d'emploi avant de débiter leur service civique (+6 points en 2011-2012). En croisant leur niveau de qualification avec leur situation avant le service (Tableau 2), se constatent des situations bien plus hétérogènes parmi les jeunes des grands ensembles urbains que ne le laissent entendre les discours politiques sur les « jeunes des quartiers difficiles », mais aussi des situations dominantes par rapport à ceux qui n'y résident pas. Par exemple, la proportion d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur y est moins élevée (7 % contre 17 %), celle de jeunes en recherche d'emploi peu ou pas diplômés y est plus élevée (37 % contre 22 %) tout comme la proportion de salariés peu ou pas diplômés (10 % contre 4 %).

Tableau 1 : Profil des volontaires en fonction du type de résidence

	Volontaires résidents d'un « grand ensemble » - n=187	Volontaires non résidents n = 770	Ensemble des volontaires - Unis-Cité	Ensemble des volontaires - Agence du service civique - 2011
Age				
17-20 ans	49	48	48	37
21-22 ans	30	29	29	29
23-25 ans	21	23	23	34
Sexe				
Homme	44	43	43	42
Femme	56	57	57	58
Dernier diplôme obtenu (p=0.001)				
Aucun diplôme	16	8	10	23
Infra-bac	47	27	32	
Bac	27	38	36	36
Supra-bac	10	27	22	41
Situation avant le service civique (p=0.001)				
Scolarisé	34	46	43	Étudiant : 34
<i>Dt lycéen</i>	16	14	15	
<i>Dt étudiant</i>	17	32	28	
Salarié	14	10	11	6
Sans activité	52	44	46	Inactif : 13 % Demandeur d'emploi : 47

Tableau 2 : Profil des volontaires en fonction du dernier diplôme obtenu et de la situation avant le service civique (en%) (p=0,001)

	Volontaires résidents d'un grand ensemble urbain (n=187)	Volontaires non résidents (n=770)
Scolarisé infra-bac	14	9
Scolarisé bac	14	20
Scolarisé supra-bac	6	17
Salarié infra-bac	9	4
Salarié bac	3	5
Salarié supra-bac	1	2
Sans activité infra-bac	41	22
Sans activité bac	10	13
Sans activité supra-bac	2	8

Ces données montrent que ces jeunes cumulent globalement des difficultés : une absence ou un faible niveau de diplôme et, par conséquent, un plus faible accès à l'enseignement supérieur et une plus grande précarité professionnelle qui correspondent aux constats généraux dressés par l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS, 2012) et qui les distinguent des autres volontaires objectivement moins en difficulté. De plus, avant leur service civique, ils sont dans des situations particulièrement hétérogènes, mais dont la teneur ne semble pas tout à fait correspondre aux discours publics.

Pour ce qui est des volets familiaux et financiers, ces volontaires apparaissent davantage en situation de dépendance que les autres. Ainsi, 75 % résident au domicile familial contre 61 % des jeunes hors grand ensemble urbain, ces derniers accédant plus fréquemment à un logement indépendant hors cité universitaire (19 %). Cependant, ils bénéficient de ressources équivalentes. Dans les deux cas, 72 % des volontaires déclarent des ressources mensuelles inférieures ou égales à 550 € avant le service civique, qui proviennent par ordre décroissant du travail, de la famille et des aides sociales.

Au regard des normes d'intégration sociale et professionnelle (Galland, 2000 ; Van de Velde, 2008), ces volontaires sont plutôt, pour reprendre la distinction opérée par Castel (1995) « en situation de vulnérabilité » : s'ils bénéficient de supports familiaux, ils se situent plutôt en dehors des supports de production. Leur faible niveau de qualification freine leur entrée sur le marché du travail et, de manière concomitante, leur prise d'indépendance. En partie des « vaincus » du système scolaire, ils semblent avoir moins de ressources objectives pour franchir les épreuves d'investissement nécessaires à l'obtention des attributs statutaires de l'intégration (Dubet, 2010).

UN ACCÈS AU SERVICE CIVIQUE PAR DES INTERMÉDIAIRES PROFESSIONNELS

Tout d'abord, le service civique est un dispositif nettement moins identifié chez les jeunes des grands ensembles urbains que chez les autres : 62 % ne connaissent pas le service civique avant d'en faire un, contre 48 %. Cet écart de connaissance et, par conséquent, de recours au service civique, peut s'expliquer de différentes manières. Par exemple, au regard de leurs situations, il peut illustrer une absence d'intérêt pour un dispositif d'incitation à l'engagement ou un défaut d'information lié aux modalités de diffusion. En analysant les modes de découverte du service civique en général, et d'Unis-Cité en particulier, se constate, dans le cas des jeunes des grands ensembles urbains, l'intervention plus fréquente d'un professionnel de l'information ou de l'insertion : 38 % l'ont connu par la mission locale et 13 % par un centre d'information jeunesse (contre respectivement 24 % et 9 %), alors que les autres jeunes sont plus fréquemment informés par les médias (avec une sur-représentation d'Internet). Les proches, les parents, comme les amis, jouent également un rôle dans l'accès au service civique, mais à un niveau équivalent chez les deux populations (43 % et 45 %).

L'accès au service civique passe ainsi plus souvent par des intermédiaires professionnels qui sont repérés, en particulier dans le cas des missions locales, et qui en légitiment l'intérêt à travers la présentation qu'ils en font et, éventuellement, les manières dont ils articulent cette offre avec la situation des jeunes. Le secteur d'intervention et le contenu de la mission proposée sont d'ailleurs les deux principaux critères mobilisés pour choisir une structure d'accueil (respectivement 57 % et 45 %), le lien avec le projet professionnel étant moins saillant soit parce qu'il n'y est pas articulé soit parce qu'il n'est pas clairement défini. Les effets de prescription produits par les proches, dont certains sont des anciens volontaires, ou par les professionnels, conduisent les jeunes des grands ensembles urbains à souvent limiter leur candidature à une seule structure. À la question « si vous n'aviez pas fait votre service civique à Unis-Cité, en auriez-vous fait un dans une autre association ? », 27 % répondent « non, parce que je souhaitais le faire à Unis-Cité » et 24 % « non, car je n'aurais pas fait de service civique » ou à procéder par étapes : 33 % auraient fait un service civique dans une autre structure mais n'avaient pas pris d'autres contacts. Ainsi, bien que peu connu au départ, le service civique est réapproprié par les jeunes et devient un projet que seuls un quart d'entre eux seraient susceptibles d'abandonner.

DES USAGES DU SERVICE CIVIQUE PEU SPÉCIFIQUES

Pour saisir les manières dont ils appréhendent le service civique, il est possible de s'intéresser à deux variables complémentaires : les motifs mobilisés pour justifier leur engagement (Fillieule, 2001) et la position de service civique dans leur parcours. Ces usages se présentent comme des « faire avec », c'est-à-dire des

«manières d'utiliser l'ordre contraignant» que constitue un dispositif public et d'opérer des réappropriations (De Certeau, 1980) qui peuvent être consonantes ou dissonantes avec les objectifs du dispositif public.

Quant aux motifs d'engagement, six logiques se dégagent. La possibilité de choisir deux réponses fait ressortir une logique dominante et des logiques secondaires qui renvoient à des démarches différentes à l'égard du service civique. Dans leur ensemble, les raisons conduisant les résidents des grands ensembles urbains à faire un service civique ne diffèrent pas beaucoup de celles des autres volontaires (Tableau 3). Ils s'inscrivent d'un côté dans une logique altruiste («agir concrètement et être utile» pour 52%) ou une logique citoyenne («pour accomplir un devoir citoyen» pour 25%). Ils se réfèrent directement aux principes valorisés par le service civique et par Unis-Cité. Cette démarche d'engagement pour autrui est le plus souvent articulée à deux logiques : la logique de formation (48%) et la logique de parcours (48%). La première renvoie à une volonté d'acquérir des compétences («se former») ou une «première expérience professionnelle» et de «découvrir le monde associatif», tandis que la seconde correspond davantage à une volonté de changer une situation, en particulier de prendre une activité, ou de faire une parenthèse dans son parcours («pour prendre le temps de réfléchir à mon avenir» et «pour reprendre un rythme, ne pas rester inactif»). Dans ces deux logiques, le service civique est appréhendé comme une contribution à la construction de la trajectoire individuelle et y joue un rôle de régulateur soit à travers un renforcement des compétences soit à travers la construction d'un projet professionnel. L'analyse des combinaisons entre les six logiques fait apparaître 19 combinaisons possibles qui concernent entre 1 et 42 individus. Quatre d'entre elles concernent plus de 20 répondants : logique de parcours/logique altruiste (19%), logique de formation/logique altruiste (12%) ; logique de formation/logique de parcours (10%) et logique relationnelle/logique altruiste (9%). Là encore, les différences entre les deux populations sont faibles, seule la première combinaison étant sur-représentée chez les non-résidents.

Tableau 3 : Logiques d'engagement dans le service civique

	Volontaires résidents d'un grand ensemble urbain	Volontaires non résidents
Logique de formation	44	44
Logique relationnelle	22	20
Logique de parcours	43	49
Logique civique	25	17
Logique matérielle	2	2
Logique altruiste	49	55

Logiques altruiste, de parcours et de formation sont prépondérantes chez ces volontaires et témoignent d'usages du service civique articulant engagement pour autrui et engagement pour soi (Ferrand-Bechmann, 2000). Elles sont associées à des attentes spécifiques : la logique de parcours à la recherche d'une orientation professionnelle ou d'une maturité personnelle, et la logique de formation à une recherche de compétences nouvelles ou d'une expérience de terrain. Dans les deux cas, l'expérience du service civique est perçue comme pouvant avoir un effet positif sur l'insertion professionnelle, alors que les études, y compris chez ceux qui disposent d'un diplôme, sont moins considérées comme pouvant permettre de trouver un emploi. À cet égard, les volontaires, qu'ils résident dans un grand ensemble urbain ou pas, témoignent d'un optimisme prudent qui fait écho aux constats dressés au sujet des jeunes en général : une conscience de la valeur relative de leur qualification sur le marché du travail et des difficultés susceptibles de surgir pour exercer le métier de leur choix (Galland, 2009).

Les usages qu'ils font du service civique résonnent avec leur rapport à l'avenir. Cet aspect se repère également dans la manière dont est positionnée cette expérience dans leur parcours. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la moitié des volontaires qui résident dans un grand ensemble urbain étaient avant leur service civique en recherche d'emploi, un tiers étaient scolarisés (lycéen ou étudiant) et les autres salariés. Par conséquent, la décision d'effectuer un service civique constitue un choix entre plusieurs activités, y compris un choix entre l'activité et l'inactivité. Ce dispositif est mobilisé pour appréhender un éventuel changement de situation et renvoie en creux aux normes de parcours et d'activités, principalement les études et l'emploi, mais aussi à la structure actuelle des parcours juvéniles et aux incertitudes de positions qui les caractérisent (Goyette et Bellot, 2011 ; Van de Velde, 2008 ; Walther, Du Bois-Reymond et Biggart, 2006). Au début de leur service civique, les volontaires ont été interrogés sur l'activité qu'ils auraient eue s'ils n'avaient pas effectué de service civique, c'est-à-dire sur l'alternative au service civique et sur le projet envisagé après 6 ou 9 mois de service. La formation constituait une alternative au service pour 45 % d'entre eux, et l'emploi, pour 47 % d'entre eux, les autres étant sans projet spécifique. L'agencement avec l'activité antérieure met en évidence une certaine linéarité : ainsi les non-bacheliers en emploi ou en recherche d'emploi auraient plutôt cherché un emploi, et les scolarisés, en particulier les bacheliers, auraient plutôt cherché une formation ou poursuivi leurs études. La mise en perspective de l'alternative au service et le projet de fin de service fait apparaître quatre configurations de parcours : des volontaires dont l'alternative au service et le projet de fin de service sont identiques en fait d'activité (62 %), des volontaires qui avaient une alternative au service civique mais qui n'ont pas de projet de fin de service (23 %), des volontaires sans alternative au service mais avec un projet de fin de service (4 %) et, enfin, des volontaires qui vivent une double

incertitude (sans alternative et sans projet) (5%). Les usages du service civique qu'ont les jeunes des grands ensembles urbains ne sont pas détachés de l'engagement, mais sont aussi tournés vers la résolution de leurs difficultés d'insertion professionnelle ou la régulation de leur parcours. Cette parenthèse de 6 à 9 mois pour effectuer des missions d'intérêt général dans des associations intervient à des moments où ils sont confrontés à des choix, mais aussi à des normes d'intégration qui les orientent.

CONCLUSION

Aux «jeunes des quartiers difficiles» est associé dans les discours politiques un constat de défaillance et d'immobilité. Cette étiquetage, s'il renvoie à certaines situations, mobilise une vision uniforme de ces jeunes et omet la prise en compte des difficultés objectives qu'ils rencontrent. Ces jeunes sont effectivement davantage exposés aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle que les autres (ONZUS, 2012), mais ce constat ne permet pas de les considérer comme faisant preuve de mauvaise volonté. En cela, si le message du service civique est d'inciter à l'engagement, il n'est pas évident que la vision stigmatisante de ce public le conduise à se mobiliser. C'est d'ailleurs un discours totalement inverse qui est tenu par l'association Unis-Cité. En fondant son recrutement sur une reconnaissance de la démarche des individus, y compris de ceux qui se disent «en galère», plutôt que sur les qualifications, elle s'inscrit dans une logique d'*empowerment* qui transparaît nettement moins dans la manière dont ces jeunes sont désignés dans les instructions officielles. Les données recueillies en 2011-2012 et la comparaison avec les volontaires hors grand ensemble urbain mettent en évidence que les volontaires des grands ensembles urbains ont des propriétés sociales identifiables et connaissent des situations où les difficultés sont accentuées, qu'ils ont des trajectoires plutôt hétérogènes et qu'ils sont confrontés à des choix pour faire face à des incertitudes, entre autres, produites par les normes d'intégration sociale et professionnelle qui s'imposent à eux. Or, et la structure de leur trajectoire et les normes qui les sous-tendent ne sont pas propres à ces jeunes. Les usages du service civique montrent que les jeunes hors grands ensembles urbains effectuent des opérations d'ajustement similaires et font face aux mêmes incertitudes, mais apparaissent mieux dotés, en particulier en qualification, pour les appréhender. C'est par exemple le cas des volontaires diplômés de l'enseignement supérieur qui se retrouvent en échec à l'université ou sans emploi à la fin de leurs études et utilisent eux aussi le service civique dans des logiques de formation et de parcours (Becquet, 2011). Si les discours politiques opèrent un ciblage des «jeunes des quartiers difficiles», ce dernier constituant un formatage pratique de la réalité qui focalise l'attention sur un éventuel «effet quartier» et agit comme un *topos*, ils passent à côté d'une grada-

tion fine des difficultés et des parcours juvéniles qui sont pourtant connus et que révèlent l'analyse des usages qu'ils ont de ce dispositif public.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Le service civique, créé par la Loi du 10 mars 2010, est un dispositif public d'incitation à l'engagement. S'adressant aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, il leur propose de réaliser des missions d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois en contrepartie d'une indemnité de subsistance. Le cadrage politique et technique conduit à opérer un ciblage spécifique de la catégorie des «jeunes des quartiers difficiles». L'article propose de revenir sur les contours de ce public pour ensuite analyser, à partir d'une enquête réalisée auprès des volontaires de l'association Unis-Cité, leurs usages du service civique.

Civic service, established in France by legislation on March 10, 2010, is a public program designed to promote social engagement. It offers 16- to 25-year-olds the opportunity to carry out projects of general interest for 6 to 12 months in exchange for a living allowance. The political and technical framing of the program has resulted in "youths from troubled neighbourhoods" being targeted specifically. Our paper reviews the characteristics of this population and then, based on a survey of volunteers of the Unis-Cité association, examines how these youths use the civic service program.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AVENEL, Cyprien. 2010. *Sociologie des quartiers sensibles*, 3^e éd. Paris, Armand Colin.
- BECQUET, Valérie. 2012. «Politiques de citoyenneté : constats, finalités et outils», dans Valérie BECQUET, Patricia LONCLE et Cécile VAN de VELDE (dir.). *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Nîmes, Champ social éditions.
- BECQUET, Valérie (dir.). 2011. *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?*. Paris, INJEP.
- BECQUET, Valérie. 2009. «L'engagement des jeunes dans l'espace public», dans Bernard ROUDET (dir.). *Regard sur les jeunes en France*. Québec, Presses de l'Université Laval : 103-122.
- CANTELLI, Fabrizio et Jean-Louis GÉNARD (dir.). 2007. *Action publique et subjectivité*. Paris, L.G.D.J.
- CASTEL, Robert. 1995. *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.
- COHEN, Delphine. 2008. «Service volontaire européen : le public, les apports du programme», *Agora Débats/jeunesses*, 47 : 70-81.
- COMMISSION DE CONCERTATION SUR LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE. 2009. *Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livre Vert*.
- COUPPIE, Thomas et Céline GASQUET. 2009. «Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres», *Bref. CERQ*, 261.
- DE CERTEAU, Michel. 1980. *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*. Paris, Gallimard.

- DUBET, François. 2010. «La jeunesse n'est-elle qu'un mot?», dans Jacques HAMEL, Catherine PUGEAULT-CICCHELLI, Olivier GALLAND et Vincenzo CICCHELLI (dir.). *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- DUBET, François. 1987. *La galère : jeunes en survie*. Paris, Fayard.
- FERRAND-BECHMANN, Dan. 2000. *Le métier de bénévole*. Paris, Anthropos.
- FILLIEULE, Olivier. 2001. «Post-scriptum : propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel», *Revue française de science politique*, 51-52 : 199-215.
- GALLAND, Olivier. 2009. *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur?*. Paris, Armand Colin.
- GALLAND, Olivier. 2000. «Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours tardives mais resserrées», *Économie et statistique*, 337-338 : 13-36.
- GOYETTE, Martin, Annie PONTBRIAND et Céline BELLOT (dir.). 2011. *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- KOKOREFF, Michel. 2008. *Sociologie des émeutes*, Paris, Payot.
- LE GOAZIOU, Véronique et Laurent MUCCHIELLI (dir.). 2006. *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*. Paris, La Découverte.
- LECOMTE, Jean-Philippe. 2000. «Entre mythes des fonctions sociales et incertitudes de faisabilité : la suppression du service militaire en France», dans Pascal VENNESSON (dir.). *Politiques de défense : institutions, innovations, européanisations*. Paris, L'Harmattan : 113-207.
- LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALES. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Sciences Po.
- MARLIÈRE, Éric. 2005. *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun?*. Paris, L'Harmattan.
- MARLIÈRE, Éric. 2011. «"Jeunes de cité", des trajectoires multiples», *Projet*, 320 : 47-54.
- MAUGER, Gérard. 2006. *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*. Paris, Éditions du Croquant.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES. 2012. *Rapport 2012*. Paris, Les éditions du CIV.
- PACHE Anne-Claire, Lisbeth SHEPHERD et Marie TRELLU-KANE. 2006. *Demain, le service civil*. Paris, Village mondial.
- TISSOT, Sylvie. 2007. *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*. Paris, Seuil.
- VAN De VELDE, Cécile. 2008. *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris, Presses universitaires de France.
- WALTHER, Andreas, Manuela DU BOIS-REYMOND et Andy BIGGART (ed.). 2006. *Participation and Transition, Motivation of Young Adults in Europe for Learning and Working*. Frankfurt am Main, Peter Lang.